

(N° 21.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

RÉUNION DU 19 DÉCEMBRE 1903.

---

### Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi fixant le contingent de l'armée pour 1904.

*(Voir les nos 7 et 35, session de 1903-1904, de la Chambre  
des Représentants.)*

---

Présents : MM. le Comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, Président ;  
le Baron DE KERCHOVE D'EXAERDE et le Vicomte DE JONGHE D'ARDOYE,  
Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi fixant le contingent de l'armée pour 1904 a été voté par la Chambre des Représentants, en la séance du 18 décembre, par 64 voix contre 37 et 2 abstentions ; il n'a pas été soulevé d'objection au sein de votre Commission de la Guerre, qui vous propose l'adoption du Projet de Loi à l'unanimité des membres présents.

*Le Rapporteur,*  
Vicomte DE JONGHE D'ARDOYE.

*Le Président,*  
Comte DE BERGEYCK.